

TARIFS 2018
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Le Maire de la Ville de Saintes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2016-155 du 9 novembre 2016, transmise en Sous-préfecture le 18 novembre 2016, portant délégation de pouvoirs donnée au Maire par le Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales, pour « fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, des redevances et droits des services hors tarifs eau et assainissement, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, et de faire évoluer les tarifs existants dans une limite inférieure ou égale à 10% (par an) »,

Vu l'arrêté n°14-2399 du 7 avril 2015 portant délégation de fonction et de signature à Madame Marie-Line CHEMINADE pour la signature des décisions relatives aux affaires culturelles,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De fixer les tarifs tels que présentés en annexes, applicables à compter du 1^{er} septembre 2018.

ARTICLE 2 :

La présente décision est publiée au registre des décisions ainsi qu'au Recueil des Actes Administratifs de la commune.

ARTICLE 3 :

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

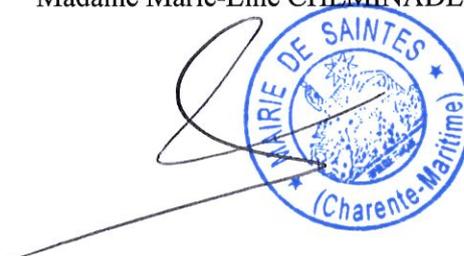
ARTICLE 4 :

La Directrice Générale des Services de la Ville, le comptable public assignataire de Saintes Banlieue et Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le **29 MAI 2018**
et de sa publication le **29 MAI 2018**

Fait à Saintes, le **29 MAI 2018**

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe au Maire,
Madame Marie-Line CHEMINADE



**ANNEXE 1 - TARIFS COTISATIONS 2018
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE**

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

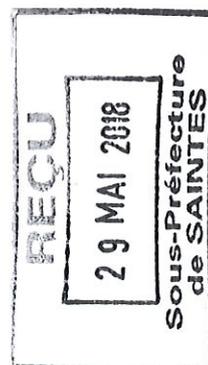
ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Tarifs applicables au 1er septembre 2018 après signature de la décision n°18-154

	TARIFS SAINTES									TARIFS EXTERIEUR*
	QF1 inférieur ou égal à 400	QF2 de 401 à 600	QF3 de 601 à 800	QF4 de 801 à 1000	QF5 de 1001 à 1300	QF6 de 1301 à 1600	QF7 de 1601 à 1800	QF8 de 1801 à 2000	QF9 supérieur à 2000	
Droit d'inscription par dossier	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	18 €
ENFANTS										
Éveil / Initiation danse / Parcours découverte	15 €	20 €	30 €	40 €	60 €	80 €	100 €	110 €	120 €	160 €
Forfait Musique (instrument + formation musicale + pratiques collectives incluses) ou formation continuée	70 €	130 €	180 €	230 €	280 €	320 €	340 €	355 €	370 €	500 €
Pratiques collectives ou Formation musicale seules	15 €	20 €	30 €	40 €	60 €	80 €	100 €	110 €	120 €	160 €
Forfait Danse	90 €	110 €	130 €	155 €	180 €	200 €	220 €	235 €	250 €	340 €
ADULTES										
Forfait Musique (instrument ou chant + formation musicale + pratiques collectives incluses)	200 €	230 €	280 €	360 €	440 €	480 €	500 €	520 €	540 €	600 €
Pratiques collectives ou Formation musicale seules	35 €	50 €	75 €	100 €	125 €	140 €	160 €	170 €	180 €	180 €

* Possibilité d'appliquer le tarif SAINTES en cas de conventionnement de la commune d'habitation. Certaines communes versent des aides financières aux familles pour accompagner la pratique artistique. Merci de vous rapprocher de votre mairie pour toute information complémentaire.

2ème inscription dans une même famille : - 35 %
3ème inscription et suivantes dans une même famille : - 50 %
pour l'instrument, la danse ou la FM
2ème instrument ou danse si instrument : - 35 %



**ANNEXE 2 - TARIFS LOCATIONS 2018
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE**



CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019
Tarifs applicables au 1er septembre 2018
après signature de la Décision n°18-154

LOCATIONS D'INSTRUMENTS POUR L'ANNEE SCOLAIRE	TARIFS SAINTES	TARIFS EXTERIEUR
CLARINETTE	130 €	160 €
COR	130 €	160 €
CORNET	130 €	160 €
FLUTE	130 €	160 €
HAUTBOIS / COR ANGLAIS	130 €	160 €
SAXOPHONE	130 €	160 €
TROMPETTE	130 €	160 €
VIOLON OU ALTO	130 €	160 €
VIOLONCELLE	130 €	160 €
XYLOPHONE	130 €	160 €



DATE D'AFFICHAGE : 29 MAI 2018